**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil vingt et un, le 08 juillet** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la salle communale « les colombiers », sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Madame : LECLERC Marie,

Messieurs : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Laurent BLOSSEVILLE, Patrick LEGRAND, Laurent LIOT, Hugo CALLENS, Dominique CLASTOT

**Absentes** : Mesdames Emilie BUREL, Marie-Line ROBILLARD, Laurence MAURIQUE

Date de convocation : 29 juin 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**Approbation du compte rendu du 03 juin 2021**

Il convient de modifier le tiret 9 des réflexions du point PLUI par : «de vrais projets structurants au sein de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre ont été oubliés, telle que la construction d’un lieu pour la diffusion et l’apprentissage de la culture ».

Après cette modification le compte rendu est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Recrutement des agents saisonniers pour les jeux insolites et la préparation de la fête de la moisson**

Il a été convenu avec le Comité des Fêtes de faire à minima la même chose que l’année dernière c’est-à-dire décorer l’église pour la messe de la moisson. Si les conditions sanitaires restent identiques, un concours de boules et un pique-nique seront organisés pour le 14 juillet. Il n’y aura pas de feu d’artifice cette année.

Pour la fête de la moisson, Mr Monville Président de Racine et Terre de Caux présentera une maquette de clos masure et la commentera le jour de la fête de la moisson.

Comme chaque année la commune participera aux préparatifs de la fête de la moisson en employant un saisonnier pour aider à la fabrication des bouquets nécessaires à la décoration de l’église et animer les jeux insolites.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal

* **DECIDE** d’employer une personne pour animer les jeux insolites et aider à la préparation de la fête de la moisson
* **DECIDE** que cette personne sera embauchée comme adjoint d’animation et sera rémunérée sur la base de l’indice brut 348, indice majoré 326
* **DECIDE** que la dépense sera imputée au compte 64113

Si aucun recrutement n’était possible par manque de candidat, les conseillers municipaux se relaieront pour animer les jeux insolites.

**Fond de Solidarité Logement**

Le département a sollicité la commune pour participer au financement du fond de solidarité logement.

Ce dispositif permet d’aider les ménages les plus démunis à accéder au logement et à se maintenir dans un logement décent en leur accordant des aides financières et en mettant en place des mesures d’accompagnement social.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de signer la convention avec le département
* **DECIDE** de financer le FSL à hauteur de 0.76 € x 268 habitants soit 203.68 € par an
* **DECIDE** d’imputer la dépense au compte 65738

**Questions diverses**

Mr le Maire informe le conseil municipal du souhait de Mme Patricia GAUTHIER de faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021.

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement des opérations de votes lors du scrutin des régionales et départementales en juin.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h10.